

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1785

présenté par

M. Ballard, Mme Cousin, M. Muller, Mme Auzanot, Mme Levavasseur, Mme Lechanteux, M. Beaurain, M. Chenu, Mme Mathilde Paris, M. Mauvieux, Mme Menache, Mme Jaouen, Mme Lavalette, Mme Robert-Dehault, M. Grenon, M. Taché de la Pagerie, M. Rambaud, M. Frappé, M. Barthès, Mme Parmentier, M. Gonzalez, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Chudeau, M. de Fournas, M. Meurin, Mme Lelouis, M. Taverne, M. Meizonnet, M. Bovet, M. Giletti, M. Schreck, Mme Laporte, M. Boccaletti et M. Dragon

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comment avec le nombre de postes vacants dans l'ensemble de notre système de soins, l'absence de médecins disponibles, de soignants, des équipes publiques qui ne peuvent recruter, des unités de «sympathie» qui ferment, comment va t'on pouvoir créer autant de maisons d'accompagnement ?

Lors des auditions de la Commission spéciale, le professeur Delfraissy a précisé : « S'agissant des soins palliatifs et des soins d'accompagnement, il existe non seulement un enjeu de moyens et d'organisation, mais également un enjeu universitaire et de recherche. Il conviendrait de créer quelques postes de professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) en soins palliatifs et de dégager des moyens pour la recherche à ce sujet.»

Avant de créer des maisons d'accompagnement, il est impératif que les unités de soins palliatifs soient disponibles de manière uniforme partout en France et que le nombre de soignants formés soit suffisant pour répondre aux besoins. Actuellement, l'accès aux soins palliatifs est inégalement réparti sur le territoire, avec des disparités marquées entre les régions urbaines et rurales. Dans certaines zones, l'offre de soins palliatifs est presque inexistante, privant ainsi de nombreux patients des bénéfices d'un accompagnement de fin de vie de qualité.

De plus, les équipes de soins palliatifs souffrent souvent de sous-effectifs et de manque de moyens. Le nombre de professionnels de santé formés en soins palliatifs est largement insuffisant pour répondre à la demande croissante. Cette pénurie de personnel qualifié entraîne des délais d'accès et une prise en charge parfois inadéquate pour les patients en fin de vie.

En résumé, avant de se concentrer sur la construction de nouvelles maisons d'accompagnement, il est essentiel de renforcer et de généraliser l'accès aux soins palliatifs à travers tout le territoire national, tout en formant et recrutant suffisamment de soignants spécialisés pour répondre aux besoins de tous les patients en fin de vie.